



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire
Départementale (CAPD) des instituteurs et professeurs des écoles du Morbihan (56) de
l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CAPD du 56 réuni le jeudi 8 décembre 2022, à ~~17~~ heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Madame Elodie Lamart, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux du Morbihan

Secrétaire suppléante : Madame Estelle Olivo, cheffe de la division du 1^{er} degré de la DSDEN du Morbihan

Délégués des listes :

- 1.Monsieur Laurent Jacquemin, FNEC FP FO
- 2.Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT
- 3.Monsieur Yves Becharia, SE UNSA
- 4.Monsieur Ewen Saliou, SNUIPP FSU 56
- 5.Monsieur Olivier Le Roux, Sud Education 56

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	2175
Nombre des votants :	1097
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	11
Nombre de suffrages valablement exprimés :	1086

Listes en présence

Listes en présence	FNEC FP FO	SGEN CFDT	SE UNSA	SNUIPP FSU 56	Sud Education 56
Nombre de voix	74	53	65	717	177
Nombre de sièges	0	0	0	6	1

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

155,14

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
FNEC FP FO	0
SGEN CFDT	0
SE UNSA	0
SNUIPP FSU 56	4
Sud Education 56	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

5

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 6^{eme}

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	
SGEN CFDT	
SE UNSA	
SNUIPP FSU 56	143,40
Sud Education 56	

La liste snuipp fsu 56 a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 6.

Attribution du siège n° 7^{eme}

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	
SGEN CFDT	
SE UNSA	
SNUIPP FSU 56	119,50
Sud Education 56	

La liste snuipp fsu 56 a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 7.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	
SGEN CFDT	
SE UNSA	
SNUIPP FSU 56	
Sud Education 56	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
FNEC FP FO	
SGEN CFDT	
SE UNSA	
SNUIPP FSU 56	
Sud Education 56	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
FNEC FP FO	0
SGEN CFDT	0
SE UNSA	0
SNUIPP FSU 56	6
Sud Education 56	1

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	snuipp-fsu Mme RICO Marine
	snuipp-fsu M. SALIOU Ewen
	snuipp-fsu Mme TAROU Gaëlle
	snuipp-fsu M. RENNER Harry
	snuipp-fsu Mme DEARIEN Martine
	snuipp-fsu Mme FLEURY Valérie
	sud-éducation Mme PARENT Lily
Suppléants	snuipp-fsu Mme DEULLY Anne-Sophie
	snuipp-fsu Mme LEGENDRE Amélie
	snuipp-fsu Mme PESCHOT Violaine
	snuipp-fsu Mme HAREUX Claire
	snuipp-fsu Mme BACQUERE Marie-Noëlle
	snuipp-fsu M. PLANCHON Joëlle
	sud-éducation M. LE ROUX Olivier

E. Observations

Snuipp 56 : le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défaulte tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pu le faire. Premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réassort, que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.

Plusieurs fois, le serveur élections n'a plus été accessible, particulièrement au moment où les personnels votaient en grand nombre (presse mensuelle, soirée, dimanche). Le mardi 6 décembre, le panne générale du data center académique a empêché de créer son espace de vote dès le temps mentionné et jusqu'à 21h. De nombreux personnels, dont les remplaçants, n'ont reçu ni un code ni un mot de passe sur de nouveaux le principe du réassort par leur code de vote.

F. Emargements

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire : Madame Elodie Lamart, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux du Morbihan

Secrétaire suppléante : Madame Estelle Olivo, cheffe de la division du 1er degré de la DSDEN du Morbihan

Délégués des listes :

1. Monsieur Laurent Jacquemin, FNEC FP FO

2. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT

3. Monsieur Yves Becharia, SE UNSA

4. Monsieur Ewen Saliou, SNUIPP FSU 56

5. Monsieur Olivier Le Roux, Sud Education 56

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE du Morbihan

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 175	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 5		
B. Nombre de votants	B = 1 097		Nombre de sièges à pourvoir P = 7		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 11		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 1 086		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 086}{7} = 155,14$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = p)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	74	0				0
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Éducation	Sgen-CFDT	53	0				0
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	65	0				0
SNUipp-FSU du MORBIHAN	FSU	717	4	1° - 143,40	2° - 119,50		6
SUD Education 56-Solidaires	SUD	177	1				1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
RAULT Anne - Sophie	Présidente	
LAMART Eledie	Secrétaire	
OLIVO Estelle	Secrétaire suppléante	
JACQUEMIN LAURENT	FNEC FP FO	
GRIMONPREZ LUC	SGEN CFDT	
BECHARIA Yves	SE UNSA	
SALIOU Ewen	SNUIPP FSU 56	
LE ROUX	SUD EDUCATION 56	

